

universitaire terminé avec succès, sont nommés officiers du Corps d'aviation régulier, auxiliaire ou de réserve. C'est à l'été de 1949 que les premiers étudiants d'université ont reçu leurs "ailes" de pilotes et d'officiers-radio.

Jour de l'Aviation.—Institué en 1947, le Jour de l'Aviation, jour de réception annuelle du C.A.R.C., tombe le premier ou le deuxième samedi de juin. Il a pour objet de donner aux Canadiens l'occasion de voir le personnel et l'équipement de l'Aviation et d'en mieux comprendre les fonctions et les manœuvres.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

La loi du ministère de la Défense nationale, modifiée le 1^{er} avril 1947, prévoit la création du Conseil de recherches pour la défense. Le Conseil comprend six membres de droit et six membres nommés déchargeant leurs fonctions sous la direction d'un président permanent. Les membres de droit sont le directeur général des recherches pour la défense (président du Conseil), les chefs d'état-major des trois services armés, le président du Conseil national de recherches et le sous-ministre de la Défense nationale. Les six autres membres, nommés par le gouverneur général en conseil, sont des savants et des techniciens attachés à une université ou à l'industrie. L'organisation comprend un état-major du quartier général, des comités consultatifs et des établissements de recherches sur place.

Le Conseil de recherches sur la défense, partie essentielle de la défense du Canada, constitue en quelque sorte et de ce fait le quatrième service. Il a pour objet fondamental de mettre en corrélation les besoins scientifiques spéciaux des forces armées avec les travaux de recherches générales du monde scientifique. Cette tâche est la fonction principale de l'état-major du quartier général. Son travail s'appuie sur les conseils autorisés de vastes comités consultatifs.

Afin d'éviter la duplication inutile des moyens de recherche, les établissements de recherches du Conseil ne s'attaquent qu'aux problèmes particuliers à la défense nationale. Dans les autres domaines, comme en science électronique et en aéronautique, qui se rattachent aux recherches connexes d'intérêt civil, le Conseil collabore avec les laboratoires de recherches existants, particulièrement ceux du Conseil national de recherches.

Dans tous ses travaux, le Conseil accorde la priorité aux problèmes qui sont d'un intérêt spécial pour le Canada ou auxquels les installations nationales sont spécialement adaptées. L'expérience a déjà démontré que des recherches de défense bien dirigées produisent des résultats directement ou indirectement utiles à l'économie civile.

Il a été révélé en 1947, par exemple, qu'à la suite des recherches de temps de guerre sur les mesures défensives contre une guerre bactérienne possible, des savants canadiens en collaboration avec leurs collègues américains ont découvert un vaccin permettant d'immuniser contre la peste bovine, maladie des plus funestes. Les résultats de ces recherches ont été communiqués librement au monde entier.

Le gouvernement, conscient du besoin essentiel de la permanence des recherches, a fait du Conseil de recherches pour la défense un service pleinement intégré et permanent de la défense du pays. Afin d'assurer la coordination à l'échelon le plus élevé, le président du Conseil a le statut de chef d'état-major et fait partie du comité des chefs d'état-major et du Conseil de la défense.